

Conseil d'Administration du 24 Juin 1975

DELIBERATION N° 75-11 DU 24 JUIN 1975
PORTANT APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU 28 AVRIL 1975

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière
de Bassin "Seine-Normandie",

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le
procès-verbal de la réunion du 28 Avril 1975.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence

Le Président
du Conseil d'Administration

F. VALIRON

M. DOUBLET

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 1975
(1ère réunion 1975)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin "Seine-Normandie" s'est réuni sous la Présidence de M. Maurice DOUBLET, le 28 Avril 1975 à 10 heures au Palais du Conseil Economique et Social avec pour ordre du jour :

- 1 - Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 11 Décembre 1974
- 2 - Premières réflexions sur le IIIe Programme de l'Agence (1976-1980)
- 3 - Compte rendu sur la modification de la loi sur l'eau
- 4 - Communication sur les débats relatifs aux centrales nucléaires
- 5 - Décision modificative n° 1 au Budget de 1975 - Subventions à divers organismes
- 6 - Divers
 - a/ Point sur les mesures de dénonciation de forfait de pollution - Proposition de dénonciation de forfait
 - b/ Modification de l'annexe 1 de la délibération 70-15 du 1er Décembre 1975 - tableau d'estimation forfaitaire -
 - c/ Demande d'annulation de redevance pour prélèvement d'eau saumâtre
 - d/ Délais pour le règlement des redevances dues par des Collectivités publiques nouvellement enregistrées
 - e/ Note d'information sur l'informatique à l'Agence
 - f/ Projet d'échanges de stagiaires entre l'Agence "Seine-Normandie" et l'Université de WASHINGTON.

Etaient présents à cette réunion

Au titre du Conseil d'Administration

M. DOUBLET, Président assisté de M. CALIXTE
M. TERRE, Vice-Président
M. RICHARD, Vice-Président
M. GUERIN
M. TENAILLON
M. TOLLU
M. BADGUERAHANIAN
M. DUBOIS
M. VINCENT
M. LEPVRIER
M. PROUST
Mme Le Docteur RAGUET
M. RENARD
M. SAGLIO, assisté de M. BRACHET
M. VERNY

Etaient absents excusés

M. CHAMANT
M. MAURIN
M. BOLOTTE
M. THENAULT, représenté par M. LE GORGEU

Assistaient également à la réunion

A titre d'invités

M. VENTEJOL, Président du Conseil Economique et Social, assisté de :
M. VIAUD, Chargé de Mission auprès du Président du C.E.S.

Au titre de la Région Parisienne

M. LORIFERNE
M. BAUD

Au titre du Comité de Bassin

M. SCHNEIDER, Vice-Président
M. OLIVESI

Absent excusé

M. BETTENCOURT, Président

Au titre de l'Agence

M. VALIRON, Directeur, assisté de :
M. SALMON, Secrétaire Général
M. PINOIT
M. DARGENT
M. TENIERE-BUCHOT
M. BAZIN
M. MARUANI
M. JOUTEL
M. BRUN, Agent Comptable
M. QUENTIN, Contrôleur Financier

°
° °

Le Président ouvre la séance à 10 heures.

Il remercie, tout d'abord, le Président VENTEJOL d'avoir bien voulu inviter le Conseil d'Administration de l'Agence à se réunir dans le Palais du Conseil Economique et Social. Le moment est bien choisi puisque le Conseil d'Administration de l'Agence va procéder aux échanges de réflexions sur son IIIe Programme alors que le Conseil Economique et Social étudie, de son côté, la préparation du VIIe Plan et que, plus particulièrement, la section du cadre de la vie se penche sur les mêmes problèmes que ceux de l'Agence.

Le Président VENTEJOL remercie le Conseil d'Administration de l'Agence d'avoir bien voulu accepter de se réunir au Conseil Economique et Social, il déclare être particulièrement heureux d'accueillir le Conseil d'Administration de l'Agence et souhaite que des échanges fructueux interviennent entre celui-ci et la section du cadre de la vie du C.E.S.

Le Président DOUBLET prononce ensuite le discours liminaire suivant :

./..

DISCOURS LIMINAIRE DE M. DOUBLET

Mes Chers Collègues,

La dernière réunion plénière de notre Conseil remonte au 11 décembre dernier, il y a maintenant près de cinq mois. Nous en avons conservé le souvenir d'une charmante cité fleurie, chère à Madame de Sévigné et à son Maire, notre Collègue M. VINCENT, qui recevait ce jour-là à la fois notre Conseil et la Croix de Chevalier du Mérite agricole. Je ne voulais pas que nos débats d'aujourd'hui commencent sans avoir reedit, en votre nom et au mien, un grand merci à M. VINCENT qui nous a permis de tenir nos assises dans une Mairie de la Région parisienne et de consacrer une grande part de nos travaux aux problèmes les plus importants de cette Région, - dans le domaine de l'Eau et de l'Assainissement, bien sûr.

Aujourd'hui, le décor n'est plus celui d'une Mairie fleurie, mais celui plus austère d'un Palais National, siège du Conseil Economique et Social. Nous sommes là à l'invitation que M. VALIRON et moi-même avons reçue de M. le Président de cette assemblée, M. Gabriel VENTEJOL, qui a bien voulu, de surcroît, accepter de participer à nos travaux. Pour le Conseil d'Administration de l'Agence Financière de Bassin Seine-Normandie, c'est un grand honneur qui lui est fait et, Monsieur le Président, croyez que chacun d'entre nous le mesure à sa juste valeur. Nous souhaitons que les débats que nous allons mener dans cette enceinte ne soient pas indignes et nous sommes sûrs que la part que vous y prendrez leur confèrera ce souffle que nous sommes venus chercher ici. Sur ce point, je pars donc confiant et je vous remercie très vivement de votre accueil.

o
o o

La chance a d'ailleurs voulu, pour justifier et faciliter l'évènement, qu'à l'invitation du Président VENTEJOL correspondit un ordre du jour de notre Conseil particulièrement bien adapté à ces lieux. Nos débats ne seront en effet que peu d'ordre administratif ou politique, mais essentiellement d'ordre économique. Nous allons avoir à examiner deux dossiers importants :

- l'un consacré à la préparation du IIIème Programme de l'Agence, en liaison avec les objectifs à prévoir pour le VIIème plan ;
- l'autre à un examen des travaux auxquels les organismes de Bassin ont été jusqu'ici étroitement associés sur l'implantation des futures centrales électronucléaires dans le Bassin Seine-Normandie.

Nous écouterons avec beaucoup d'intérêt l'exposé très attendu

.../...

que M. VALIRON nous fera sur ce dernier point, mais c'est au premier de ces deux points que je voudrais plus spécialement consacrer aujourd'hui mon propos avant que nous n'entendions le rapport de M. VERNY.

La préparation de notre IIIème Programme n'en est encore, comme on nous l'a dit, qu'au stade des réflexions préliminaires, mais celles-ci, après les premiers examens qui en ont été faits au cours des semaines passées par la Mission déléguée de Bassin, par nos propres Commissions et, très bientôt, ceux qui seront faits par les Commissions du Comité de Bassin, prennent consistance et nous savons maintenant dans quels sens auront à se porter nos efforts. Je ne vous donnerai pas de chiffres puisqu'ils figurent dans le document qui nous a été remis et que, d'ailleurs, pour beaucoup, ils ne sont pas encore définitivement arrêtés. Je vous parlerai plutôt de ce qui est sûr, de nos intentions, de nos objectifs, de la philosophie de notre action à venir et ce, dans chacun des deux domaines dans lesquels nous sommes fonctionnellement engagés : celui de l'eau en quantité et celui de la qualité de l'eau ou de la lutte contre la pollution.

L'EAU EN QUANTITE

Pour l'Eau en quantité, notre objectif le plus général reste celui de toujours : fournir à chacun les ressources en eau qui lui conviennent dans la qualité nécessaire à leur usage. Nous devons agir pour cela dans plusieurs directions.

En premier lieu, poursuivre et amplifier notre politique, déjà ancienne, tendant à orienter les prélèvements des différentes catégories d'utilisateurs en fonction de la spécificité de leurs besoins. Aux usages les plus nobles - et d'abord ceux de la consommation domestique - doivent être réservées prioritairement les eaux naturellement les plus pures, c'est-à-dire les eaux des nappes souterraines. Cela entraîne de nombreuses conséquences que nous allons avoir tout de suite à examiner, puis à traduire en action dans nos programmes.

Ensuite, améliorer la qualité et le prix des eaux distribuées pour les rendre conformes au désir des utilisateurs. Pour ceux-ci, il conviendra non seulement de leur fournir en quantité suffisante de l'eau adaptée à leurs besoins, mais encore de veiller constamment à protéger la qualité de cette eau contre des agressions imprévues.

L'exemple des eaux distribuées aux industriels par le Syndicat de Port-Jérôme nous montre la voie à suivre : il a fallu rien moins que l'intervention d'un programme spécial de lutte contre les rejets salins pour sauver l'opération mise en route par le Syndicat. Les difficultés rencontrées étaient, il est vrai, exceptionnelles...

Pour les utilisateurs domestiques, il est sûr qu'il faudra faire davantage dans l'avenir que ce qui a été fait jusqu'ici. Le problème est d'arriver à vaincre leur méfiance concernant la qualité de l'eau du robinet. Les conséquences d'une telle méfiance, on les connaît : c'est l'apparition

.../...

dans les grandes villes - et aussi sans doute dans les moyennes et petites - d'un phénomène économique aberrant : le développement foudroyant au cours des dernières années de la vente de l'eau en bouteilles à mille francs et plus le mètre cube. Chaque ménage en vient à dépenser autant pour les achats d'eau en bouteille - dont personne, sinon les services publics, ne songe à contrôler ni l'origine ni la qualité ni les conséquences sur la santé d'une absorption sans mesure - que ce que lui coûte l'eau prise au robinet pour tous les usages autres que la boisson. L'objectif à viser est simple : renverser la tendance collective et faire qu'on ne consomme plus d'eau minérale par crainte ou pour faire comme les autres, mais seulement pour des motifs médicaux. Pour y atteindre, tous les efforts techniques destinés à améliorer la qualité de l'eau amenée dans les ménages, notamment pour en supprimer le goût, sont à encourager. Nos Commissions ont déjà eu à connaître des interventions de ce type : elles seront très largement développées au cours de notre IIIème Programme.

Si l'on souhaite que le prix de l'eau distribuée soit le plus faible possible, il convient d'éviter les surinvestissements que peuvent faire des distributeurs voisins et y parer par une planification commune et par une politique d'interconnexion qui aidera aussi à une sécurité accrue.

Mais notre politique de spécification des eaux distribuées en fonction des besoins réels des utilisateurs entraîne bien d'autres conséquences que celles que je viens d'évoquer. La première est qu'il convient de continuer à faciliter plus encore qu'hier le transfert vers les eaux superficielles des prélèvements effectués jusqu'ici par les industriels dans les nappes. L'objectif immédiat pourrait être de réduire de 20 % ces prélèvements, opération qui, pour l'ensemble du Bassin, ferait gagner 100 millions de m³, c'est-à-dire de quoi alimenter en eau pure 1 million de personnes de plus.

Une autre conséquence, encore plus importante pour le long terme, est la nécessité d'assurer une protection efficace de l'eau souterraine pour en sauvegarder la qualité. Une telle protection ne peut être réalisée - l'expérience l'a montré - qu'en poursuivant systématiquement une politique persévérante, appuyée sur des moyens financiers importants, d'acquisition de terrains au profit des collectivités locales. Je ne parlerai que pour mémoire de la nécessité de prolonger et de développer au cours du prochain programme les mesures déjà prises pour assurer la protection des points d'eau et la constitution de périmètres de protection. Les grosses interventions à prévoir dès maintenant, semblables à l'opération de Montreuil, seront de traiter à leur tour et sans autre retard toutes les vallées, notamment celles de la Marne et de l'Eure, gravement menacées par les extractions de sables. Les responsables locaux - élus ou membres de l'administration - y sont en alerte et ont sollicité eux-mêmes l'intervention rapide de l'Agence.

Enfin, dernière conséquence de la même politique, c'est l'acélération indispensable de la construction des barrages-réservoirs pour remonter les étiages. C'est le seul moyen qui permettra de disposer en tous temps des ressources en eau superficielle indispensables pour restituer à ceux - industriels ou agriculteurs - que l'on aura ainsi détournés de l'usage des eaux souterraines les volumes nécessaires au maintien et au développement de leurs activités : barrage "Aube", barrage sur l'Oise, (Origny Ste Benoite), sur l'Aisne (Villers-en-Argonne), sur l'Aire (Varenne

en Argonne)... Des raisons circonstanciées non moins importantes interviennent d'ailleurs pour pousser davantage encore à cette accélération. Il s'agit de la construction envisagée dans le bassin de centrales électronucléaires, très grosses consommatrice d'eau qu'il faudra bien, dans ce cas aussi, restituer aux rivières pour compenser à temps les prélèvements effectués. M. VALIRON s'étendra sans doute davantage sur ce point dans un instant.

Les " retombées " des barrages permettront aussi de marquer quelques points supplémentaires dans la lutte contre les inondations : dans la vallée de l'Oise par exemple, mais aussi dans Paris même où le risque des grandes crues d'autrefois diminue - même si le Zouave du Pont de l'Alma n'est plus là pour en donner la mesure - après la mise en service de chaque ouvrage nouveau.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

Une autre " retombée " des barrages - et celle-là me permettra de passer à la dernière partie de mon propos - est le rôle qu'ils sont amenés à jouer dans la lutte contre la pollution. Grâce à la remontée des étiages, la pollution transportée se trouve plus largement diluée dans la rivière à l'époque la plus difficile de l'année. Les barrages prévus pour l'Oise, par exemple, doubleront les débits d'étiage, ils auront en même temps pour effet de diminuer de moitié la pollution et de permettre ainsi une accélération des processus d'auto-épuration.

J'en viens donc à ce que sera notre politique de lutte contre la pollution. Bien sûr, nous continuerons à aider massivement à la construction de stations d'épuration, - urbaines et industrielles, - et nous veillerons à bien les alimenter, à les surveiller, à assurer leur bonne marche. Bien sûr, nous chercherons à mettre au point des procédés technologiques nouveaux nous permettant par exemple de résoudre, mieux que nous n'avons les moyens de le faire aujourd'hui, les problèmes posés par l'assainissement des petites agglomérations. Bien sûr aussi, nous développerons nos programmes encore tout récents de lutte contre les substances inhibitrices ou de destruction des déchets industriels. Bien sûr enfin, nous chercherons à étendre les domaines dans lesquels nous avons pu engager la lutte jusqu'ici : nous le ferons en appréhendant quelques uns des paramètres qui nous échappent encore et en proposant pour eux de nouveaux programmes d'action. Le champ d'action est indéfini et, quels que soient nos progrès - je donnerai quelques chiffres dans un instant pour conclure -, il apparaît encore comme sans limite.

Mais notre fil conducteur, je crois, sera la politique de choix d'objectifs de qualité pour les rivières ou pour l'eau de mer à laquelle nous nous sommes attachés en poursuivant quelques opérations-pilotes et, plus particulièrement, celle que nous mettons aujourd'hui même en chantier dans le Sous-Bassin de l'Oise et de l'Aisne. Une telle politique a le grand avantage de constituer un lien intelligible entre toutes nos interventions de quelque nature qu'elles soient. Elle est volontariste et prend en compte les efforts auxquels est appelé chacun des partenaires. Elle est pragmatique car elle ne vise que le possible. Elle est contraignante enfin, car en définissant des objectifs de qualité pour les cours d'eau, elle tend à limiter en même temps l'importance des rejets effectués dans le milieu

.../...

naturel. Cette diminution des rejets, voilà bien le but recherché, mais cette fois il n'est plus atteint par hasard, par la simple sommation - actions ponctuelles mais par une programmation réfléchie au départ, révisable en cours de route, partagée et acceptée par l'ensemble des parties appelées à lui apporter leur concours.

Voilà pourquoi je crois à la politique d'objectifs de qualité et suis sûr que, malgré les grandes difficultés d'application qu'elle présente, elle est la voie qui nous permettra le mieux de progresser vers les buts qui sont notre raison d'exister.

Comment peut-on en apprécier le résultat global à venir ? Ce que l'on peut en espérer d'ici à 1985, c'est-à-dire, en gros, au cours des deux prochains programmes, permet de compter, à l'issue de ces dix années, sur des résultats très appréciables, tout-à-fait homogènes avec les perspectives tracées au moment de l'élaboration du Livre Blanc, en 1971. Si l'on rapporte en effet aux pollutions appréhendées par l'Agence et facturées par elle celles qui sont réputées soustraites avant rejet par les dispositifs d'épuration, c'est 80 % des pollutions produites qui auront été enlevées dès 1985. Mais qu'en sera-t-il réellement au niveau des rivières ? Celles-ci ne connaissent pas bien sûr les rejets forfaités, mais les rejets effectifs, elles reçoivent le résultat vrai des épurations et non leur évaluation administrative.

Eh bien, pour les rivières, il faudra attendre encore dix ans afin que soient atteints ces 80 %, mais cette fois il s'agira d'un résultat physique et tangible. C'étaient bien là les prévisions du Livre Blanc, mais cet écart de 10 ans - celui qui existe entre ce qui est notre "vérité" et celle de la nature - doit nous inviter à réfléchir et à agir. Si, dès maintenant, nous ne faisons en sorte qu'une telle différence de vision ne se comble, qu'arriverait-il ? Faute d'un bon instrument de mesure de la pollution, les ressources de l'Agence viendraient à tarir avant que la Nature ne soit satisfaite de ce que nous aurions accompli pour elle. Il faudra donc agir très fermement afin que les pollutions et les épurations prises en compte soient les réelles, non les fictives. Ce sera même un des axes essentiels de notre action : par là, nous rejoindrons l'équité et nous trouverons la possibilité, en répartissant sur un plus grand nombre la charge de redevances, d'en diminuer l'indispensable augmentation.

Quoi que j'en aie dit, je terminerai cependant en rappelant quelques chiffres. Les efforts qui nous sont proposés pour réaliser pour la période 1976-1980 le programme que je viens d'exposer se traduisent finalement par de nouveaux montants de redevances. Nous aurons à juger de ces montants dans un instant. Font-ils apparaître une augmentation trop forte, impossible à assimiler par ceux qui auront à payer ou, au contraire, sont-ils trop faibles parce que nous n'aurions pas été suffisamment exigeants vis-à-vis de nous-mêmes qui fixons les objectifs ou vis-à-vis des pollueurs ?

Notre rapporteur nous dira tout-à-l'heure que, pour soutenir la partie " Ressources " de notre programme, nous n'avons pas eu à augmenter

la redevance-prélèvement, mais plutôt à la minorer légèrement... si l'on calcule en francs constants. Un coefficient d'augmentation de 1,3 sur les chiffres de 1971, c'est bien sûr un poids moindre en 1976. Mais ça suffira et, de ce côté, il n'y a donc pas de problème.

Pour la lutte contre la pollution, on nous propose un taux moyen de 10 F. Cette fois, ramenée en francs constants, l'augmentation est de 1/3. En valeur nominale, les 4,40 F du précédent programme sont cependant un peu plus que doublés. Toute augmentation est désagréable, particulièrement si elle apparaît grossière et déformée. Mais celle-là, à quoi correspond-elle ?

Certains d'entre vous ont déjà fait remarquer, à juste raison, que 10 F, c'était moins que ce qu'avaient à payer, en frais d'exploitation, (14 F) ceux qui avaient à assurer la marche d'un dispositif d'épuration. 10 F, c'est déjà un pas vers un peu plus d'équité et, l'obligation d'épurer étant la même pour tous, ce pas marque un progrès dont personne ne devrait nous faire grief.

Mais 10 F, c'est aussi - et même nettement en baisse - l'engagement déjà pris au moment de l'approbation du Livre Blanc. Comment revenir sur cet engagement d'ordre financier sans compromettre nos autres engagements sur les objectifs ? Nous ne sommes plus libres, au milieu du chemin, de changer les uns et les autres et, si notre règle d'action doit être de les maintenir, il nous reste seulement à trouver les moyens de nous en accommoder. C'est une affaire de technique, particulièrement financière, et je ne doute pas qu'en utilisant les possibilités qu nous sont ouvertes pour moduler les appels de fonds de 1976 à 1980 en éalant sur plusieurs années l'augmentation de la redevance, nous n'arrivions à équilibrer notre encaisse avec les exigences de notre programme sans en diminuer les contenus.

La voie est peut-être étroite, je ne la crois pas dangereuse. Mais, dans le combat dans lequel nous sommes engagés et au point où nous en sommes, il ne peut être question de ralentir ou de nous arrêter : ce serait abandonner. Nous serons tous d'accord, j'en suis sûr, sur ce point. Notre excellent rapporteur M. Le Trésorier payeur général VERNY, à qui je vais céder la parole, achèvera, s'il le faut, avec sa clarté coutumière, de nous convaincre.

Le Président DOUBLET donne lecture des lettres d'excuses des membres absents : M. BETTENCOURT, en mission ; M. CHAMANT, devant présider le Conseil Général de l'Yonne ; M. BOLOTTE, retenu par ses hautes fonctions ; M. MAURIN, en mission.

Il félicite ensuite M. le Président TENAILLON nouvellement promu dans l'Ordre de la Légion d'Honneur et passe à l'examen des différents points de l'ordre du jour.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 1974

Le Président DOUBLET déclare :

"Il y a lieu d'ajouter au procès-verbal la délibération n° 74-21 portant attribution de subvention qui n'a pas été jointe par erreur"

"Aucune autre observation n'ayant été faite, je vous propose"
"d'approuver le procès-verbal de la réunion du 11 Décembre 1974 ainsi complété"

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 11 Décembre 1974. La délibération n° 74-21 sera jointe au procès-verbal.

(Délibération n° 75-1)

II - PREMIERES REFLEXIONS SUR LE IIIe PROGRAMME DE L'AGENCE (1976-1980)

Le Président DOUBLET déclare :

Les Commissions du Conseil d'Administration, assistées des Présidents et des Bureaux des Commissions du Comité de Bassin, ont longuement débattu cette question qui orientera toute l'activité de l'Agence jusqu'en 1980.

Je passe immédiatement la parole à notre ami et grand financier, le Président VERNY, pour lui demander de nous faire le rapport des résultats des premières réflexions de nos Commissions et des premières propositions qui en découlent.

M. VERNY lit et commente son rapport (annexe n° 1).

Le Président remercie M. VERNY et la Commission qu'il préside pour le travail considérable accompli, pour la clarté de l'exposé et aussi pour avoir su dégager les idées essentielles de ce que représentera le prochain programme. Il évoque ensuite ce que doivent être les opérations financières et la politique

des bonifications d'intérêts par l'Agence : dans un premier stade il ne doit s'agir que d'opérations isolées à titre purement expérimental. Ce n'est qu'à la fin de ce premier stade, et après avoir examiné les avantages et les inconvénients que le Conseil d'Administration pourra se prononcer.

Le Président évoque ensuite la situation conjoncturelle actuelle et les dangers d'une politique qui serait trop influencée par cette situation. Le programme est prévu pour 5 ans, il faut donc bâtir un système évolutif et souple qui permettrait, le cas échéant, tout infléchissement nécessaire.

Un large débat s'instaure ensuite portant, notamment, sur :

- l'équilibre budgétaire en cours et en fin de programme et l'évolution de l'assiette des redevances ;
- l'objectif 1985 pour la réduction de 80 % de la pollution du Bassin ;
- la lutte contre la pollution de la mer ;
- l'extension de la mesure ;
- l'inégalité apparente entre les aides en subvention au profit des Collectivités publiques et celles au profit des industriels et l'incidence du terme C qui balance ces deux actions ;
- la politique des bonifications d'intérêt ;
- le volume des investissements au profit des industriels ;
- l'élimination des phosphates et nitrates et les conséquences financières ;
- le curage des rivières et l'intervention de l'Agence uniquement en fin d'opération lorsque toutes les nuisances des industriels et des Collectivités auront été réduites ;
- les essais sur le terrain des techniques nouvelles ;
- la nouvelle politique concernant :
 - les fuites d'eau des vieux réseaux,
 - les primes pour délestages des nappes
 - l'amélioration de la qualité de l'eau potable ;
- l'insertion du programme substances inhibitrices dans le IIIe Programme ;
- l'évolution du taux de redevance prélèvement ;
- la politique des barrages et les priorités nationales ;
- l'évolution de l'aide de l'Etat et la tendance vers un transfert de charge ;

- les implantations des centrales nucléaires.

Après avoir félicité M. VERNY pour son rapport remarquable, M. SAGLIO met l'accent sur l'équilibre financier de l'Agence à l'issu du IIIe Programme : il rappelle que l'objectif à atteindre est la réduction de 80 % de la pollution d'ici 1985. L'assiette de la redevance va donc progressivement diminuer plus particulièrement à partir de 1980. Quel sera dans ces conditions l'équilibre financier à partir de 1985 ? N'y aurait-il pas lieu de recadrer le Programme par rapport aux objectifs de réduction de la pollution en volume.

M. VINCENT donne son accord pour un accroissement des taux de redevances, mais est plus réticent pour la politique de bonification d'intérêt, par contre il approuve la politique de formation professionnelle et celle de lutte contre les déchets.

M. TOLLU donne son accord pour l'augmentation des taux de redevance de pollution, pour les prélèvements, il souhaiterait une légère réduction.

M. VERNY répond à M. VINCENT : la politique de bonification d'intérêt reste actuellement au stade expérimental, les Commissions se prononceront sur la question de principe, vers le mois d'Octobre prochain. L'Agence mettra en concurrence différents établissements financiers pour ne favoriser aucun d'entre eux. L'Agence ne garantira pas cet établissement du remboursement du prêt qu'elle accordera, l'Agence se limitant à la bonification d'intérêt.

M. LEPVRIER intervient ensuite pour évoquer la lutte contre la pollution de la mer. Il reconnaît que l'Agence, dès 1974, a procédé à des actions intéressantes dans ce domaine, il souhaite que la lutte contre la pollution de la mer apparaisse clairement au IIIe Programme et que cette politique s'amplifie.

M. BADGUERAHANIAN fait deux observations :

a/ Il faut orienter systématiquement la politique de l'Agence vers les objectifs de qualité ;

b/ Les charges nouvelles des industriels, consécutives au doublement de la redevance pollution cumulées avec celles correspondant à la politique de développement de la mesure risquent d'être trop lourdes, surtout si l'on tient compte de la conjoncture économique actuelle. Il souhaite donc que ces charges soient progressives. Il souhaite également que la présentation des aides globales accordées aux Collectivités locales et aux industriels (en tenant compte du terme C) soit suffisamment claire pour faire apparaître l'équilibre existant.

M. RICHARD approuve l'extension de la mesure pour l'établissement des redevances durant le IIIe Programme. Il approuve également les aides prévus pour des traitements tertiaires. Il fait connaître, enfin, que les industriels reconnaissent le bien fondé des propositions de l'Agence telles qu'elles apparaissent sur le document.

M. SAGLIO précise que l'équilibre financier doit être révisé à moyen terme : il y a nécessité d'avoir d'ores et déjà des idées claires sur ce que sera la situation au delà du IIIe Programme : la diminution de l'assiette de la redevance pollution risque d'entraîner une augmentation sensible des taux. Il faut également recadrer les interventions dans la politique des objectifs prévus à moyen terme et maintenir la cohérence entre ces objectifs et l'équilibre financier. Il donne son accord sur la politique de bonification d'intérêt avec l'appel prévu à la concurrence pour une opération test. Pour l'élimination des phosphates et nitrates, il pense qu'il s'agit très souvent de pollution masquée. L'intervention de l'Agence doit être progressive et ne doit pas entraîner la modification des paramètres de l'assiette des redevances.

L'intervention de l'Agence pour le curage des rivières ne sera pas une intervention de type classique. Elle devra être exceptionnelle et correspondre à l'achèvement de la dépollution d'une rivière.

Sur la technologie nouvelle, il rappelle le rôle de l'Etat, du FIANE, du C.N.R.S et de tous les organismes ayant cette mission de recherche dans leur objet. L'Agence ne devrait s'y intéresser que sur invitation de l'Etat sauf pour hâter le passage sur le terrain d'une technologie déjà éprouvée.

Sur l'intervention de l'Agence contre les fuites des vieux réseaux, il marque une certaine réticence. Il existe des techniques que doivent appliquer les Maîtres d'ouvrages.

Pour les grands barrages, il marque son approbation sur celui de l'Aube tout en craignant que l'Etat ne puisse apporter toute l'aide demandée. En effet, les ouvrages dans le Bassin de la Loire ont un caractère d'urgence tel, que l'Etat s'y intéressera davantage que pour ceux prévus dans le bassin de la Seine

Il souhaite enfin que le Programme "Substances inhibitrices" fasse partie intégrante du IIIe Programme.

M. VALIRON se réjouit des nombreuses interventions et observations. Compte tenu déjà des précédentes observations de la Commission des Finances, il a entrepris une refonte du document qui sera de nouveau présenté aux Commissions du Conseil d'Administration et du Comité de Bassin.

Les modifications déjà faites et qui vont dans le sens souhaité par le Conseil portent, notamment, sur :

- la politique de bonification d'intérêt qui ne portera pour l'instant que sur une opération expérimentale ;
- l'évaluation des redevances pollution tient compte des dénonciations systématiques des forfaits ;

- l'assiette des primes dont l'estimation actuelle est trop optimiste par rapport à la réalité, l'Agence tiendra compte, à l'avenir, non seulement de la capacité de l'ouvrage mais surtout du nombre de pollueurs raccordés (à l'exception de la Ville de Paris pour qui ce problème ne se pose pas) ;
- l'effort de "vérité" en matière de lutte contre la pollution, préconisée par M. SAGLIO, sera donc poursuivi systématiquement. Il estime à 10 ans le délai nécessaire pour réduire de 80 % la pollution des rivières. Il précise que la réduction de la pollution rejetée dans le milieu naturel sera ralentie par l'augmentation des pollutions brutes et que l'assiette ne diminuera donc qu'assez peu ce qui limitera au IV^e Programme l'augmentation des taux.

Répondant au vœu de M. TOLLU sur la diminution des taux de la redevance prélèvement, il rappelle que compte tenu de l'érosion monétaire, le taux réel par rapport à celui fixé au cours du II^e Programme sera réduit de plus de 10 %. Les taux de redevances pollution seront, quant à eux, augmentés progressivement ainsi que l'a souhaité M. BADGUERAHANIAN, le programme transitoire 1976 comportant un taux intermédiaire entre le taux actuel et celui du programme 1976-1980.

Si les interventions au profit des industriels peuvent paraître insuffisantes, c'est qu'il a fallu tenir compte de l'équilibre redevances-interventions. Ce problème sera, en tout état de cause, revu en fonction des nécessités après le programme intermédiaire.

Sur la technologie nouvelle, l'Agence ne se substitue pas à l'Etat ni aux autres organismes spécialisés.

L'Agence a prévu, simplement, d'aider à des applications sur le terrain pour faciliter ainsi leur développement.

Les objectifs "mer" seront précisés et le programme "substances inhibitrices" sera intégré au III^e Programme.

Le Président DOUBLET estime que le programme "barrage" doit être poursuivi sans relâche, il y a des besoins importants et urgents pour la région parisienne, le Gouvernement doit savoir que pour des raisons générales, techniques et psychologiques les opérations concernant la Seine ne doivent pas être abandonnées, pour les substances inhibitrices l'Agence doit avoir les moyens de sa politique, il faut mettre d'accord toutes les parties intéressées, sur un programme que chacun devra appliquer suivant ses obligations.

Du point de vue financier en général, il semble que l'Etat ait tendance à se désengager au profit -ou au détriment- des Collectivités locales et de l'Agence. Pour la clarté il faudrait, alors, qu'il y ait transfert de pouvoirs. Il évoque son expérience sur les problèmes du district de la région parisienne qui intervient souvent au lieu et place de l'Etat. De ce fait, les Collectivités locales sont surchargées et ont tendance à se retourner vers lui. Si cela devait être le cas pour l'Agence, il faudrait envisager un éventuel infléchissement de la politique de cette dernière.

M. TENAILLON soulève le problème des implantations de centrales nucléaires et la nécessité de relever les débits des rivières. Il souhaite que le financement des barrages soit négocié avec E.D.F.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration donne un avis favorable au document présenté avec les modifications proposées et retenues.

Le programme transitoire s'appuyant sur ce programme 1976-1980 sera présenté au prochain Conseil d'Administration après examen par les Commissions.

III - COMPTE RENDU SUR LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'EAU

Le Président DOUBLET déclare :

Enfin le litige avec l'Association Nationale des Maires de France a pris fin ! Je suis heureux de pouvoir officiellement le dire aujourd'hui puisque l'article 14 de la loi sur l'eau a été modifié en concertation avec les représentants des Collectivités locales et que les décrets et les arrêtés d'application sont en bonne voie, toujours en concertation avec les mêmes Collectivités locales.

Bien que ce litige n'ait jamais mis en péril ni même gêné les finances de l'Agence, il constituait en fait, un élément de trouble qui par sa persistance aurait nui au bon climat régnant entre l'Agence et ses différents redevables.

Je tiens à rendre hommage au nouveau Président de l'Association des Maires et aux Ministres qui se sont succédés et qui tous se sont saisis de ce problème pour le résoudre au mieux des intérêts de tous. Je rends également hommage au Secrétariat Permanent de l'Eau et plus particulièrement à M. SAGLIO pour le travail approfondi et de longue haleine entrepris.

Je donne la parole à M. SAGLIO pour qu'il nous fasse succinctement le point de la question et nous indique l'état d'avancement de la préparation des décrets qui permettront l'application effective de la loi dès Janvier 1976.

M. SAGLIO apporte des précisions sur les décrets et arrêtés d'application. Ces textes ont été soumis au Président POHER et à l'Association des Maires. Ils ont reçu l'accord des Administrations concernées. Ils seront soumis au Conseil d'Etat après avis du Comité National de l'Eau. Le climat est bon et il espère que les textes seront publiés dans un délai tel qu'il permettra aux Agences de les mettre à exécution dès le 1er Janvier 1976.

Acte est donné à M. SAGLIO de sa communication.

./..

IV - COMMUNICATION SUR LES DEBATS RELATIFS AUX CENTRALES NUCLEAIRES

Le Président DOUBLET déclare :

Vous connaissez tous, puisque vous avez participé à leur confection, les deux avis portant sur les sites des futures centrales nucléaires, préparés par les Commissions du Comité de Bassin, en présence d'une forte majorité des membres titulaires et suppléants du Comité de Bassin. La communication vous est faite aujourd'hui en tant que membre du Conseil d'Administration pour en donner acte.

Ainsi que vous le savez, une synthèse des avis des Conseils Régionaux du bassin sera préparée par la Commission Administrative et des Affaires Générales, du Comité de Bassin qui sera en même temps que les deux avis, soumis à l'approbation du Comité de Bassin.

M. VALIRON pourrait rapidement vous commenter la note que vous avez reçue avant que le Conseil n'en donne acte.

M. VALIRON rend compte du travail considérable des Commissions élargies du Comité de Bassin sur l'implantation des futures centrales nucléaires et les précautions à prendre dans la défense de l'eau des rivières et de la mer. Il fait également état de la politique des barrages et de la participation d'E.D.F. sur leur financement.

Le Comité de Bassin aura à examiner les avis et voeux préparés à cet effet lors de sa prochaine réunion plénière.

Un large débat s'instaure après l'exposé de M. VALIRON.

Le Président DOUBLET rappelle la position de la Région Parisienne : défense de ses captages et de ses prises d'eau d'une part, et d'autre part, la solidarité avec les autres Régions. La Région Parisienne doit, au nom de cette solidarité, accepter l'installation d'une centrale. La Champagne a pris position pour en accepter une, près de Nogent-sur-Seine. Il s'entretiendra à ce sujet avec M. GALLEY, demandeur pour cette installation pour éviter tout choix risquant de compromettre l'alimentation en eau de la Région Parisienne.

M. VINCENT craint que la politique suivie par E.D.F. soit celle du fait accompli. Il fait connaître que nulle part dans le monde il n'a été installé ni prévu, une centrale à l'amont d'une capitale importante.

M. SAGLIO déclare que les problèmes de radioactivité sont bien cernés. Par contre ceux de l'échauffement de l'eau le sont moins. Nous ne devons pas ralentir notre travail d'étude sur ces deux points et il faut poursuivre les mesures et maintenir une surveillance continue sur tous les rejets des centrales.

Mme le Docteur RAGUET évoque le problème de l'eau potable dans la Région Parisienne et estime qu'une installation en amont des prises d'eau doit être différée.

M. LEPVRIER souhaite que soit précisée l'indemnisation pour dommages directes et indirectes causés par les centrales en bordure de la mer.

Le Président DOUBLET déclare que ces différentes observations seront transmises au Comité de Bassin lors de sa séance plénière.

A la fin des débats, acte est donné à M. VALIRON de sa communication.

V - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 1975 SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES

Le Président DOUBLET déclare :

Comme chaque année, à pareille époque, une décision modificative au Budget en cours, vous est soumise pour adoption. Cette décision concerne essentiellement des transferts de fonds consécutifs aux décisions de nos Commissions portant sur des études et des ouvertures de crédits relatifs à des acquisitions de locaux pour les délégations régionales de l'Agence, à CAEN et à CHALONS-sur-MARNE, au recrutement d'un agent pour l'Agence comptable et enfin le virement d'une somme de 15 millions entre subvention et prêts pour l'application de la politique de prêt à court terme.

Je passe la parole au Président VERNY pour son rapport.

M. VERNY lit et commente son rapport sur cette question (annexe n° 2).

Après un large débat, le Conseil d'Administration approuve la décision modificative n° 1 du Budget 1975.

(Délibération n° 75-6)

Le Conseil d'Administration approuve également l'attribution d'une subvention à l'amicale du personnel de l'Agence et d'une subvention à trois associations.

(Délibérations n° 75-7 et 75-8)

./..

VI - DIVERS

a/ Point sur les mesures de dénonciation de forfait pollution - Proposition de dénonciation de forfait

Le Président DOUBLET déclare :

Les cinq dernières questions qui vous sont soumises concernent :

- Une proposition de dénonciation de forfait-pollution concernant quatre industriels ;
- Une modification du tableau forfaitaire ;
- Des questions mineures concernant des redevances individuelles à annuler ou des délais à accorder pour leur paiement ;
- La question de l'informatique ;
- Un projet d'échange de stagiaires entre l'Agence et l'Université de WASHINGTON.

Je passe la parole à M. VERNY pour nous faire rapidement un exposé de la première question.

a/ Point sur les mesures de dénonciation de forfait-pollution - Proposition de dénonciation de forfait

Après l'exposé de cette question par M. VALIRON et le rapport de M. VERNY (annexe n° 3) et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration donne acte à M. VALIRON de sa communication sur le compte rendu du suivi des précédentes dénonciations et donne son approbation pour la dénonciation des forfaits des quatre industriels suivants :

- Les Câbles de Lyon - 170, quai de Clichy - 92111 CLICHY ; n° 160 723 Z
- Tréfinétaux - 90, rue de Seine - 94400 VITRY ; n° 022 137 M
- Thomson Brandt - 128, avenue Jean Jaurès - 02301 CHAUNY ; n° 000 065 W
- Tréfinétaux - 68, boulevard Jules Durand - 76065 LE HAVRE ; n° 107 759 V

b/ Modification de l'annexe 1 de la délibération n° 70-15 du 1er Décembre 1970 (Tableau d'estimation forfaitaire)

Après l'exposé de cette question par M. VALIRON et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve la délibération portant modification de l'annexe 1 de la délibération n° 70-15 du 1er Décembre 1970.

(Délibération n° 75-2)

c/ Demande d'annulation de redevance pour prélèvement d'eau saumâtre

Après l'exposé de M. VALIRON sur cette question et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'exonérer les Etablissements SOFRINO et la Société les Glacières Frigorifiques de la redevance prélèvement d'eau en raison des quantités de sel contenus dans l'eau prélevée et décide d'annuler toutes les précédentes émissions concernant les deux Etablissements.

(Délibération n° 75-3 et 75-4)

d/ Délais pour le règlement des redevances dues par des Collectivités publiques nouvellement enregistrées.

Après l'exposé de cette question, le Conseil d'Administration décide que les Collectivités nouvellement enregistrées à l'Agence comme redevables au titre du prélèvement, seront autorisées à étaler le paiement de leurs redevances des années antérieures en trois fractions annuelles.

(Délibération n° 75-5)

e/ Note d'information sur l'information à l'Agence

Le Conseil d'Administration donne acte à M. VALIRON de sa communication sur l'état actuel de l'Informatique à l'Agence et sur son développement au cours des prochaines années.

f/ Projet d'échanges de stagiaires entre l'Agence "Seine-Normandie" et l'Université de Washington.

Après l'exposé de cette question et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration donne son approbation pour un échange entre l'Agence et l'Université de Washington, de deux stagiaires, suivant les modalités proposés.

g/ Autorisation d'achat d'un immeuble à Caen (modification)

Après l'exposé de cette question et les précisions apportées sur la superficie et le coût précis de cette opération, le Conseil d'Administration approuve ces modifications à la précédente délibération n° 74-19 du 11 Décembre 1974 qui est annulée et remplacée.

(Délibération n° 75-9)

./..

h/ Emission et recouvrement des ordres de recette inférieurs à 10 F

Après l'exposé de la question, le Conseil d'Administration décide d'autoriser le Directeur à ne pas émettre des ordres de versement, d'annulation ou de réduction pour des sommes inférieures ou égales à 10 F et d'autoriser l'Agent Comptable à ne pas recouvrer et à ne pas rembourser les sommes concernant les redevances égales ou inférieures à 10 F.

(Délibération n° 75-10)

°
° °

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12 h 45. Le Président VENTEJOL accueille ensuite le Conseil d'Administration dans les salons du Conseil Economique où un vin d'honneur est servi dans une chaude atmosphère.

°
° °
°

ANNEXES

RAPPORT DE M. VERNY
AU SUJET DES TRAVAUX PREPARATOIRES AU 3EME
PROGRAMME D'INTERVENTION

Vos Commissions réunies ont examiné le 20 mars 1975 le premier document de travail établi par la Direction pour l'élaboration du 3ème programme d'intervention de l'Agence.

Aux membres des Commissions s'étaient joints à cette occasion le Président du Comité de bassin Seine-Normandie, M. le Ministre BETTENCOURT et les Présidents COULOMB, MAILLY, SCHNEIDER, TOLLU. Ils avaient ainsi répondu à l'invitation qui leur avait été adressée en raison de l'importance du sujet traité et de l'intérêt d'associer étroitement, par leur truchement, le Comité de bassin à l'initiation même de ce 3ème programme.

Vous me permettrez au nom des Commissions et, bien entendu de leurs Présidents, de les remercier ici de l'honneur qu'ils nous ont fait et de la contribution considérable qu'ils ont apporté à nos travaux actuels et futurs dans le sens de leur accélération et de leur clarification.

Il m'appartient donc, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, de faire devant vous, aujourd'hui, le point de ces premières réflexions sur le projet de programme que notre Conseil devra en définitive approuver.

Je remarquerai tout d'abord que ce projet de programme reflète dans ses grandes lignes les propositions contenues dans le "testament" transmis aux nouvelles organisations du bassin mises en place en juillet 1974 par l'ancien Comité de bassin. C'est notre contribution à la continuité, à vrai dire indispensable dans ce domaine, si l'on veut assurer la cohérence de nos actions.

La durée du programme tel qu'il vous est proposé coïncide avec la période du VIIème plan, c'est-à-dire 1976-1980. Ne PRENEZ pas, je vous prie, mes Chers Collègues, cette affirmation toute simple comme le reflet d'une réalité d'évidence, car à vrai dire, la réalité est plus subtile.

.../...

Il apparaît en effet, d'une part, sur les indications du Ministère de la Qualité de la Vie qu'un tel programme ne pourra pas être définitivement approuvé avant que le Parlement ait adopté le plan, ce qui est prévu en Juin 1976. Cela remet donc à courant 1976 son adoption définitive, c'est-à-dire en date dont, en gros, une année nous sépare.

Dans l'intervalle il a été par conséquent jugé par tous les membres et personnalités présents qu'un programme intérimaire devait être préparé et voté avant la fin 1975 pour permettre la poursuite des interventions de l'agence pendant l'année 1976. Evidemment une telle action en 1976 sera tributaire du passé par définition mais devra l'être aussi de l'avenir et il faudra l'éclairer à la lumière des prévisions qui se dégageront pour les années 1977 à 1980.

Cette tâche ne laissera pas d'être délicate puisque les actions à prévoir pour ces années ultérieures ne seront définitivement connues et arrêtées que dans le deuxième semestre 1976 après l'adoption du plan par le Parlement.

Ce programme intérimaire 1976 sera naturellement ajouté au programme 1977-1980 de façon à coïncider exactement avec la période du VIIe plan (1976-1980). J'ajoute qu'à la demande du Ministère de la Qualité de la Vie, une prévision pour 1981 sera également établie pour faciliter la soudure avec le plan suivant, c'est-à-dire le VIIIème.

Vos Commissions ont également estimé que l'équilibre financier des actions ainsi prévues pendant cette période devrait être assuré par des recettes débordant de deux années sa durée, tenant ainsi compte des leçons de l'expérience puisqu'un décalage moyen de 2 ans est constaté entre l'engagement et le paiement des dépenses.

Pour me résumer et si vous voulez bien me pardonner une comparaison sportive - mais pourquoi pas ? - nous allons procéder comme le coureur qui parcourt le kilomètre lancé, en prenant notre élan sur l'année 1976 - en prenant notre second souffle sur la période 1977-80 et courant sur notre erre pendant les deux années suivantes.

Vos Commissions se sont ensuite penchées sur un problème difficile et qui est celui de l'actualisation, en cours d'exécution, des prévisions faites pour ce 3ème programme.

Elles ont écarté l'idée d'une actualisation annuelle des ressources financières pour les adapter à l'évolution des prix quel qu'en soit le sens d'ailleurs par le jeu d'une formule de variation et elles ont préféré une révision du programme à mi-parcours.

Celui-ci sera établi pour la période 1976 avec les coûts de début 1975. Le programme concernant les années 1976 à 1980 de même que la prévision pour l'année 1981 seront arrêtés avec les prix du début 1976, une révision globale étant faite avant la fin 1978.

Lors de ces révisions il sera tenu compte de tous les éléments nouveaux, modification du coût des ouvrages, cadence réelle des engagements etc...

Ayant ainsi sacrifié à la continuité et désireuses de bien épouser leur temps, vos Commissions se sont ensuite préoccupées du changement, je veux dire des améliorations susceptibles de faire du 3ème programme un instrument encore plus complet et plus efficace que ces deux frères aînés.

Passant à un premier examen des orientations proposées pour le IIIe programme, vos Commissions ont évoqué longuement celles concernant l'amélioration de la qualité.

Elles ont d'abord souhaité que les indications verbales qui leur ont été fournies sur les objectifs de résorption de la pollution puissent être incorporées dans le document définitif. Il est en effet évident qu'il faudra apprécier si l'objectif retenu c'est-à-dire, 80 % de la pollution réelle retirée à la fin de la décennie et qui correspond à la poursuite de l'effort actuel, doit être maintenu, accéléré ou réduit.

Sans trancher sur ce point fondamental, tous les membres présents ont jugé indispensable qu'une cohérence soit établie entre réseaux et stations. L'Agence devra adapter sa participation à cet effort, en soutenant le financement des réseaux indispensables au bon remplissage des ouvrages d'épuration existants ou à créer. Le financement sous forme d'avance pour ces investissements (au lieu de subvention) paraît recommandable puisqu'il évite une trop forte augmentation des redevances. Reste à savoir s'il sera suffisant pour les maîtres d'ouvrages.

Les membres présents ont également reconnu la nécessité de s'intéresser aux pollutions nitrées, phosphatées ou bactériennes pour permettre d'atteindre des objectifs satisfaisants de qualité. Ainsi se dessinerait une stratégie par objectif qui tendrait à remplacer la politique du coup par coup qui caractérisait les premiers programmes, mais les Commissions sont conscientes des difficultés que l'on rencontrera pour la faire entrer dans les faits si elle n'est accompagnée d'une politique intelligente d'incitation par le biais des aides et des redevances.

Vos Commissions ont également admis la nécessité d'accroître l'efficacité des ouvrages d'épuration tant par la formation des préposés que par des primes d'épuration bien adaptées. C'est une politique déjà bien connue, mais qu'il y aura peut être lieu d'affiner.

.../...

Elles ont aussi souhaité que l'action entreprise par l'Agence dans le domaine de la mesure soit développée pour permettre de prendre en compte les pollutions réelles et de répartir plus équitablement les charges.

Il apparaît en outre indispensable que le document définitif incorpore les opérations relatives aux substances inhibitrices afin que le programme ne présente plus sur ce point, une lacune qui serait désormais impardonnable.

Enfin, vos Commissions ont recommandé la prudence pour le programme " curage " qui devra être limité aux opérations finales de dépollution dans la rivière. Elles ont d'ailleurs souhaité que soit évité le terme " curage " trop général pour désigner ce genre d'opération et qui peut pousser à des interventions abusives. Il conviendrait donc d'en rechercher un autre mieux adapté à l'objectif poursuivi.

En matière de répartition des charges, une proposition vise à moduler le coût des matières oxydables par rapport à celui des matières en suspension, c'es-à-dire se rapprocher du coût réel d'enlèvement de ces matières, en adoptant une formule analogue à celle en vigueur à Rhône-Méditerranée-Corse. Elle a été favorablement accueillie par vos Commissions.

Nous étant ainsi familiarisés avec un certain nombre de mesures esquissées pour entrer dans le projet du 3ème programme, essayons de voir quelle physionomie d'ensemble elles donneraient à ce dernier.

Disons tout d'abord quant au coût de celui-ci qu'il apparaît grossi en francs constants de 23 % par rapport à celui du 11e programme. Cette augmentation provient pour partie de l'augmentation des coûts de traitement industriels due au fait que les écrémages de pollution sont maintenant achevés et pour partie, aussi à l'incorporation du financement de certains réseaux.

Quant à la redevance le taux qui en résulte s'établit à 10 f ce qui a paru à certains un maximum à atteindre par palier, alors que d'autres estimaient ce taux faible vis-à-vis du coût plus élevé de l'enlèvement de la pollution. C'est l'éternel débat que nous connaissons bien et sur lequel il nous faudra prendre parti, et où nous rendrons vraisemblablement un de ces jugements dont Salomon eut, en son temps, le secret.

Vos Commissions se sont ensuite penchées sur une question délicate qui est celle des bonifications d'intérêts. Nous aurons aujourd'hui l'occasion d'en reparler, mais disons tout de suite que la bonification d'intérêt qui réduit la redevance au moment où elle est mise en jeu tend à l'augmenter ensuite. Elle reste cependant un bon moyen d'étaler la hausse; vos Commissions ont jugé que ce système ne pourrait être envisagé qu'après une étude exhaustive et que le programme initial ne pouvait pas la retenir avant essai sur des cas d'espèce bien choisis. Elles sont

revenues sur ce point le 15 avril et elles ont demandé que soit recherchée, grâce à une accélération des mesures et donc de la révision des forfaits, une augmentation de l'assiette des redevances conduisant à une réduction du taux moyen ou à son étalement.

En ce qui concerne l'amélioration des ressources vos Commissions ont également procédé à un examen attentif des mesures envisagées.

Si les lignes de la politique générale proposée ont recueilli l'accord quasi unanime des participants, des réserves ont été faites sur un certain nombre de points :

- La lutte contre les fuites des vieux réseaux a paru d'application difficile, sauf à définir des critères très précis (mais lesquels ?) pour les opérations à prendre en compte.

- La prime de délestage des nappes ne devrait être envisagée que pour des cas particuliers soigneusement étudiés.

- L'aide à la création de réservoirs ne devrait être envisagée que si elle répond à un objectif précis d'interconnexion.

L'augmentation en volume de ce programme par rapport au précédent s'explique par l'accélération des programmes barrages et cette accélération est due aux centrales nucléaires. Elle n'a pas soulevé de remarques particulières. Néanmoins le problème de la modulation de cette augmentation reste posé, et certains membres des Commissions ont tenu à faire remarquer que cette répartition des charges ne laissera pas d'être délicate et devra être vue de près.

Avant d'en terminer avec ce large tour d'horizon je dois noter que certains membres de vos Commissions se sont demandés s'il ne convenait pas dans une prévision à moyen terme comme celle que constituera le 3ème programme de notre Agence, de tenir compte des incertitudes qui naissent de la conjoncture économique générale que nous connaissons et l'opinion s'est fait jour qu'il ne serait sans doute pas déraisonnable soit, au sein même du programme, de faire une liste d'opérations prioritaires, soit, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, de le bâtir avec une hypothèse haute et une hypothèse basse.

Telles sont les réflexions de vos Commissions, qui les ont conduit à considérer que le document qui leur était soumis constituait une base saine pour une discussion solide du projet de 3ème programme de l'agence et je propose en leur nom au Conseil de retenir dès maintenant les options suivantes :

.../...

- 1 - Préparation d'un programme intérimaire 1976 à voter avant la fin 1975 gagé sur 3 années de redevances 1976-1978 et éclairé par des prévisions du programme 1976-1980.
- 2 - Préparation d'un programme 1977-1980 comportant une année supplémentaire 1981 et gagé sur 7 années de redevances (1977-1983) à voter fin 1976 après vote du plan par le Parlement.
- 3 - Révision de ces programmes pour tenir compte des modifications à intervenir et notamment évolution monétaire, cadence réelle des engagements et paiements, assiette réelle des redevances en 1976 et 1978.

Si ces dispositions vous paraissent, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, rallier toutes les convenances de l'opportunité, vos Commissions fidèles au mandat que vous voudrez bien leur en donner reprendront avec tout le zèle et la conscience qu'elles doivent à la confiance que vous leur manifesterez l'examen des documents établis par la Direction de l'Agence à partir du document actuel revu suivant les propositions du présent rapport.

RAPPORT DE M. VERNY

SUR LA QUESTION N°5 DECISION MODIFICATIVE N°1

Vos Commissions réunies ont examiné le projet de décision modificative n°1 du budget 1975 qui leur était soumis à l'occasion de leur séance du 15 avril dernier.

Elles ont constaté que cette décision ne concernait pas les crédits de report qui seront incorporés dans la décision modificative n° 2 comme cela avait été le cas en 1974 et elles ont noté que les propositions faites pouvaient se classer en opération déjà décidées et en opérations nouvelles.

- En ce qui concerne les opérations décidées, les plus importantes concernant un ensemble de transferts de fonds correspondant à l'exécution de décisions déjà prises par vos Commissions et visant à prévoir des études menées par du personnel non permanent, affecté à des tâches limitées dans le temps (transfert du compte 66 aux comptes 62 et 64). Sur une intervention parfaitement pertinente de notre Contrôleur financier sur ce point, vos Commissions, sans revenir sur l'intérêt de ces opérations, ont demandé que la direction de l'Agence fasse le point à l'occasion d'un prochain Conseil des prévisions concernant le nombre de ce personnel hors effectif permanent en tenant compte de la poursuite ou de l'arrêt des tâches qui sont confiées.

Vos Commissions ont également adopté les transferts de fonds proposés à partir du compte 636 qui permettent de mieux individualiser certaines études financées sur crédits Agence et réalisées par du personnel temporaire. Elles ont retenu également l'alimentation à titre de provision du compte 692 pour financer les opérations confiées à l'Agence par les divers départements pour l'assistance technique dans l'attente du versement des fonds correspondant par ceux-ci.

Elles ont enfin accepté les ouvertures de fonds nécessaires (compte 69) pour les acquisitions des locaux de CAEN et CHALONS décidées par le Conseil et diverses autres opérations mineures de routine concernant les prêts et avances au personnel, les subventions à divers organismes et le remplacement d'un véhicule.

- En ce qui concerne les opérations nouvelles, elles ont tenu à être éclairées d'une façon complète sur les raisons amenant au recrutement d'un agent supplémentaire pour l'Agence comptable. Après les explications données, elles ont reconnu que la qualité du travail de l'agence comptable, souvent utilisée direc-

./..

tement pour des besoins non comptables tels que les statistiques de l'Agence et le développement actuel des travaux comptables justifiait la mesure proposée pour conserver la qualité actuelle de la prestation fournie par l'Agence Comptable.

Vos Commissions ont également entériné le recrutement d'un agent financé par 4 agences et destiné à recevoir et à guider les visiteurs étrangers. Elles ont reconnu à cette occasion que ces visites, pour lourdes qu'elles sont, présentent néanmoins un intérêt sur le plan général et qu'il est raisonnable de décharger le personnel actif de toute tâche n'entrant pas dans le cadre de sa mission normale. Elles ont souhaité que les 2 agences non encore associées à cette opération puissent revenir sur leur position.

Elles ont également entériné la proposition de virement demandée pour 15 millions de F. entre subventions et prêts qui marque le développement des prêts déjà notés par le Conseil.

Dans ces conditions, je vous propose, avec l'unanimité des membres présents aux Commissions, d'adopter les propositions contenues dans la décision modificative n° 1 qui vous est proposée.

° °

RAPPORT DE M. VERNY

SUR LA QUESTION 6/a DENONCIATION DE FORFAITS POLLUTION

Vos Commissions ont examiné le 15 avril le rapport préparé par la Direction sur des mesures effectuées pour dénoncer certains forfaits pollution sur des propositions nouvelles de dénonciations.

Elles constatent avec satisfaction que les mesures faites, malgré leur petit nombre (il s'agit de 44 établissements représentant moins de 10 % du flux polluant total pris en compte par l'Agence pour l'industrie), ont conduit à la récupération d'un flux presque égal au flux forfaitaire de ces 44 établissements. L'opération, déjà payante sur le plan de l'équité, est aussi très largement positive sur le plan financier malgré le coût élevé des mesures et des ouvrages nécessaires puisque leur réalisation a été amortie en moins d'une année.

Vos Commissions ont estimé, d'une façon unanime, que cette politique devait être accélérée à l'occasion du IIIème programme tant pour des raisons d'équité, que pour permettre grâce au flux ainsi récupéré, de diminuer l'augmentation des redevances. Elles ont souhaité également que les ouvrages nécessaires aux mesures puissent être simplifiés et que celles-ci se fassent dans les cas d'industrie à activité variable avec des mesures sur plusieurs jours, ce qui pourra nécessiter l'installation de dispositifs enregistreurs. Elles ont également demandé que ces mesures soient, lorsqu'il y aura opportunité à le faire, exécutées sans prévenir de leur date les intéressés de façon à garantir leur totale authenticité.

Elles ont enfin donné leur accord à la liste de 4 établissements du secteur du cuivre tributaires de la redevance inhibitrice.

J'ai donc l'honneur de vous proposer de bien vouloir partager l'avis de vos Commissions sur ces différents points, en demandant à la direction de vous soumettre rapidement toutes suggestions utiles pour parvenir à une accélération de la dénonciation des forfaits ainsi qu'à la mise en oeuvre de procédure plus légère de façon à récupérer au plus vite les flux polluants qui échappent encore au poids des redevances.

° °